



Présentation de la nouvelle DASEN : Guylène Esnault et nouveau SG (Secrétaire Général) : Sébastien Bouttier (en remplacement de Mr Anne)

Approbation des PV

5 en une séance... du jamais vu (certains traînant pour cause de désaccord avant signature), nous avons enfin traité des situations remontant à mi-2019 !

Registres dématérialisés :

Ils remplacent les registres papier SST qui étaient jusqu'à présent disponibles dans les établissements. Les enseignants du 1^{er} degré n'ont pas encore été mis au courant (c'est arrivé dans les boîtes mail pro des enseignants du 2nd degré et chez les administratifs)

Nous avons dénoncé l'accès très compliqué, voire labyrinthique de son accès par [Arena](#) où il faut cliquer sur l'onglet [Internet, Référentiel et Outils](#) et ensuite cliquer sur [Registre Santé et Sécurité au Travail \(RSST\)](#). Beaucoup de collègues ont dû nous demander de l'aide pour s'y retrouver. Nous avons donc exigé un accès facilité : il serait tellement plus simple de créer un raccourci dans l'espace SST... et tellement plus logique ! Mais apparemment ils n'y avaient pas pensé...

Il y a un double intérêt à ce déploiement (en notre sens) :

- Quand l'accès en sera devenu aisé, il n'y aura plus besoin de courir après ces fameux registres qui ont parfois disparu de la circulation
- Les personnes qui créent cette fiche sont avertis du suivi par leur chef d'établissement ou IEN jusqu'à la clôture.

Mais attention, nous vous mettons en garde à ce niveau : la clôture est proposée par le chef d'établissement/ IEN mais c'est vous qui acceptez ou non cette clôture. Si vous estimez que la réponse qui vous a été faite n'est pas suffisante, que la situation n'est pas correctement traitée, n'actez pas par une clôture.

Autre problème : avec ces registres dématérialisés, nous repartons de zéro, toutes les fiches réalisées auparavant peuvent être occultées (elles sont considérées comme archivées par l'administration). Il y a là un risque de perte de la mémoire collective des situations précédentes des établissements...

Nous avons rappelé le manque de connaissance des Assistants de Prévention concernant leurs missions faute de réelle formation (communication aux agents des retours du CHSCT). Le SG rappelle que réglementairement, la seule réponse obligatoire à la fiche SST est celle du chef de service mais qu'ils feront le nécessaire (formation et information) pour que les assistants de prévention relaient auprès de l'agent la réponse.

Nous émettons cependant quelques doutes sur la mise en application de ces promesses car nous rappelons très régulièrement au cours des séances que les collègues n'ont pas de retour sur leurs fiches SST, la formation des assistants de prévention n'apparaît pas efficace sur ce point.

Registres SST :

Nous avons accepté à contrecœur la nouvelle méthode de travail demandée par le SG à ce CHSCT : dans un souci d'efficacité, les fiches ne sont plus étudiées une par une mais uniquement celles qui posent problèmes ou qui n'ont pas été suivies par le chef d'établissement ou l'IEN. Dès lors qu'il y a une réponse suffisante, nous ne nous arrêterons pas sur ces fiches. Nous avons fait remarquer à ce propos que c'était plus souvent dans le secondaire que les fiches n'étaient pas bien suivies. Nous resterons vigilants sur le traitement a posteriori des fiches non approfondies : est-ce que leur nombre et problématique apparaîtront bien au PV et bilans ainsi que leur objet / contenu / problématique. Nous sommes dubitatifs et attendons de voir... (et demanderons le cas échéant le retour à l'ancienne méthode d'examen des fiches).

Sur 25 fiches portées à notre connaissance (24 dématérialisées et 1 papier), 13 concernaient la problématique des masques. Nous avons traité également des situations de mal-être au travail : notamment la situation des directeurs d'école et des fiches liées aux élèves à besoin éducatifs particuliers

Masques :

Problématiques :

- Ne pas être suffisamment protégé de la contamination par le port de masques face à un public non masqué (dans le premier degré).
- La non-obtention de nouveaux masques à la rentrée : plus d'une dizaine d'établissements n'ont pas eu de réassorts avant le 15/09/20. Il s'avère qu'à cette date il y a eu un réapprovisionnement de tous les établissements mais que ceux qui avaient besoin de nouveaux masques devaient en faire la demande. La consigne ne devait pas être suffisamment claire car nous avons connaissance de nombreux cas qui n'avaient pas suffisamment de masques à la rentrée. De plus, le SNES a interpellé 2 fois la nouvelle DASEN à ce sujet sans obtenir de réponse !

Nous avons également dénoncé que 4 à 6 masques par personne était une quantité insuffisante. Réponse: L'établissement peut solliciter dans ce cas de nouveaux masques.

- Les conséquences du port sur un long temps : sensations d'étouffement, maux de tête, maux de gorge, fatigue vocale, fatigue générale

Le Dr Goyec a indiqué qu'il y avait quelques sollicitations de collègues liées à des situations de dysphonie et de problèmes respiratoires.

Aux préconisations proposées dans une fiche telles que : faire des pauses sans masques, l'enlever en extérieur, équiper les enseignants de micro. La DASEN a répondu que seule l'autorité au pouvoir a la possibilité de faire évoluer ces règles.

L'ISST a indiqué qu'il vaut mieux avoir une approche globale de protection qu'une approche individuelle : l'aération et le lavage des mains sont très importants. Il n'y a pas de solution miracle, il faut associer beaucoup de mesures.

Elèves à besoins éducatifs particuliers, de nouveaux dispositifs :

Nous avons beaucoup appuyé sur quelques écoles pour lesquelles la situation est urgente et explosive : élèves notifiés sans AVS, élèves en attente d'ITEP ou hôpital de jour... Nous avons martelé qu'il n'est pas possible de laisser des équipes dans ces situations dramatiques. Il nous a été répondu que les IEN seraient relancés au sujet de ces écoles. Nous avons rappelé que lors du dernier CHSCT, il nous avait été annoncé une distribution de plaquettes dans les écoles concernant les EMS (Equipes Mobiles de Sécurité) mises en place récemment. Très peu d'écoles sont au courant de ce dispositif.

Lorsque votre école se retrouve confrontée à des situations d'enfants violents, incontrôlables, vous pouvez faire une saisine de ces équipes mobiles (deux antennes à Quimper et Brest) qui sont censées intervenir rapidement pour contribuer à la lutte contre les violences en milieu scolaire

La DASEN nous a annoncé la création d'EMR (Equipe Mobile de Ressources) plus axée sur l'accompagnement des personnels confrontés à des élèves en situation de handicap. Ce point nous sera développé ultérieurement. Cette équipe pourrait faire l'objet d'une saisine également, elle est à l'état d'expérimentation actuellement.

Si des collègues ont des expériences concernant ces saisines, nous serions reconnaissants de vos retours.

Bilan ISST

La situation en matière de prévention du risque incendie est mal évaluée dans la majorité des établissements : l'état est même catastrophique selon notre ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail). Lors de ses inspections, elle a constaté de nombreux manques dans tous les établissements dont les personnels n'ont pas conscience. Beaucoup de personnels pensent même que la détection de l'alarme incendie se fait automatiquement.

D'une manière générale, la culture préventive est absente, à l'image du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) qui est rarement mis à jour.

Le dossier amiante va être mieux suivi à partir de cette année (33 % des écoles et 80% des EPLE y ont accès) par une personne affectée à cette problématique

Au niveau du radon, seules 40 % des écoles ont des résultats inférieurs à 10 ans. Et il y a très peu de communication sur le sujet.

La question de la maintenance et du contrôle des aérations va être traitée en groupe de travail cette année : il va falloir clarifier les responsabilités de chacun.

La formation au risque chimique va pouvoir se déployer car l'équipe de formation s'est élargie. Il y a beaucoup à faire à ce niveau selon l'ISST.

La question du soudage dans les Lycées pro est catastrophique en raison de l'inefficacité du captage dans la majorité des établissements.

Autres points :

Nous avons demandé à connaître le nombre de ruptures conventionnelles demandée, son évolution nous semblant un critère pertinent pouvant être un signal de mal-être au travail. On nous a rappelé maintes fois qu'il nous faudrait avoir l'honnêteté de l'analyse, qu'un changement de carrière pouvait être quelque chose de positif... C'est vrai, c'est parfois positif... parfois pas !

Au programme de nos visites cette année : l'ergonomie des postes de travail.

La FSU a réitéré la demande d'une enquête sur les conditions de travail des directeur-ices d'école. Notre requête a été entendue cette fois. Pour rappel, notre précédente DASEN avait répondu qu'il fallait limiter le nombre d'enquêtes pour ne pas les surcharger de travail...

Vos représentants FSU au CHSCT :

Nathalie ROSPART, professeure des écoles, école primaire de Morgat, CROZON, **secrétaire du CHSCT29**

Julia PORDIE, Fondée de pouvoir au Lycée de l'Iroise, BREST

Vincent LAVALLE, PLP math et sciences physiques, Lycée Dupuy de Lôme à BREST,

Antoine UGUEN, professeur certifié en physique chimie, TZR au collège Coat Mez de DAOULAS,

Sklaerenn NOISEL, professeure des écoles, école primaire Kermoulin, MOËLAN-SUR-MER

Yves PASQUET, professeur certifié, Lycée Thépot, QUIMPER,

Philippe LE BERRE, professeur d'EPS, QUIMPER

Isabelle MUSSEAU, infirmière scolaire, Collège Pensivy, ROSPORDEN

Contactez-nous en amont et aval des CHSCT, malgré toute notre bonne volonté, nous manquons souvent de temps pour appeler tous ceux qui ont fait des fiches.

Prochain CHSCT le 4 février 2021, à moins qu'on ne croule de fiches d'ici là auquel cas nous demanderons son avancement.